# Fondation de placement Swiss Life



# Groupes de placement Infrastructure Globale ESG (couverture en CHF) / (EUR)



- ✓ Participation aux mégatendances mondiales avec une part élevée d'investissements dans les énergies propres et intégration systématique des aspects ESG dans les décisions d'investissement
- ✓ Investissement de base idéal pour les institutions de prévoyance en particulier dans le contexte d'une quote-part d'infrastructures propre dans l'OPP 2
- Accès à l'expertise combinée en matière d'infrastructures de Swiss Life Asset Managers via des groupes de placement de la Fondation de placement

- ✓ Mise en œuvre optimisée pour l'investisseur dans le cadre de deux groupes de placement, sans durée déterminée et assortis de possibilités de restitutions périodiques
- Swiss Life SA et les fondations de prévoyance pour le personnel de Swiss Life en tant qu'investisseurs principaux dans les fonds cibles
- Choix entre un groupe de placement avec couverture de change en CHF ou avec l'EUR comme monnaie de référence
- ✓ Engagements de capital d'un montant d'environ 400 millions de francs

#### Stratégie de placement

Les groupes de placement Infrastructure Globale ESG (couverture en CHF) / (EUR) investissent dans des placements en infrastructures à l'échelle mondiale via des placements collectifs et des investissements directs (co-investissements). Via un groupe de placement de la Fondation de placement, les investisseurs disposent ainsi d'un accès privilégié et simple à des placements en infrastructures, dans lesquels Swiss Life SA possède également une participation importante à travers son patrimoine d'assurance et les Fondations de Prévoyance Swiss Life Personnel.

## Objectif de placement

Les groupes de placement permettent de participer à un portefeuille d'investissement diversifié et de haute qualité dans des infrastructures situées en Europe (y c. en Suisse), en Amérique et dans d'autres pays de l'OCDE. Le portefeuille se concentre sur des placements en infrastructures dans les domaines des énergies renouvelables, de l'approvisionnement, de la gestion des déchets, des communications, des transports et des infrastructures sociales. Une attention particulière est accordée à la stabilité et à la régularité des distributions issues des activités d'exploitation.

## Motifs d'investissement



## Les placements en infrastructures ont davantage à offrir

Les placements en infrastructures offrent aux investisseurs un profil risque/rendement extrêmement attrayant, des distributions régulières provenant des activités opérationnelles ainsi qu'une protection contre la hausse de l'inflation. En raison de leur faible corrélation aux autres classes d'actifs, les placements en infrastructures réduisent le risque d'un portefeuille LPP, tout en améliorant la diversification. La conjugaison de rendements stables à long terme et de revenus courants et élevés rend cette classe d'actifs particulièrement attrayante pour les institutions de prévoyance, en particulier dans le contexte actuel de faiblesse des taux d'intérêt.



# Simplification grâce à l'adaptation réglementaire de l'OPP 2

L'introduction, au 1er octobre 2020, d'un quota d'infrastructures de 10% dans la version révisée de l'OPP 2 a encore nettement facilité la mise en place et le développement d'une quote-part d'infrastructures pour les institutions de prévoyance. Les groupes de placement ont ainsi encore sensiblement gagné en attractivité en tant qu'instruments de base pour les institutions de prévoyance.



# Sans durée déterminée: structure «evergreen» incluant deux groupes de placement avec ou sans couverture de change

étendue. Ils sont donc adaptés à une longue durée de détention. Afin d'offrir une certaine flexibilité aux investisseurs, les groupes de placement ont été lancés sans durée déterminée (structure «evergreen»).

Les groupes de placement s'ouvrent de temps à autre à de nouvelles souscriptions, et le capital souscrit (engagements de capitaux) est appelé dès que possible (appels de capitaux). Les rachats sont possibles sur une base périodique, à l'issue d'une phase de constitution. Par ailleurs, les investisseurs ont le choix entre un groupe de placement dans lequel au moins 80% des risques de change sont couverts par rapport au franc (couverture en CHF), et un groupe de placement avec l'euro comme monnaie de référence.

Les placements dans les infrastructures sont souvent des projets intergénérationnels qui ont une durée de vie



# Les infrastructures axées sur le développement durable profitent des mégatendances mondiales

Les placements en infrastructures profitent dans une large mesure des mégatendances mondiales telles que la croissance démographique, l'urbanisation, la numérisation, le développement/l'évolution de la mobilité, l'augmentation du niveau de vie et la décarbonisation de la production d'énergie. En investissant dans les infrastructures des groupes de placement, les investisseurs participent directement à ces tendances. Les thèmes de développement durable, tels que les infrastructures d'énergie propre, représentent une composante centrale dans le cadre de la sélection des placements. Les spécialistes des investissements en infrastructures de Swiss Life Asset Managers tiennent compte des critères ESG lors de la sélection de leurs placements.



## «Best of Infrastructure» @ Swiss Life Asset Managers

En investissant dans les groupes de placement, les investisseurs bénéficient de la longue et riche expertise en matière d'infrastructures de Swiss Life Asset Managers. Swiss Life investit depuis de nombreuses années dans les infrastructures pour le compte de ses compagnies d'assurance et de ses clients tiers. Elle dispose d'une équipe de plus de 50 spécialistes d'infrastructure qui gèrent une fortune actuelle\* d'environ 9 milliards de francs. Depuis fin 2019, l'équipe de l'ancienne filiale Fontavis AG en fait partie. Dans le cadre de la fusion de décembre 2021, elle a été entièrement intégré à l'équipe Infrastructure Equity de Swiss Life Asset Management AG, lui apportant ainsi une expertise supplémentaire dans le domaine des infrastructures en énergie propre. Depuis le début, plus de 1300 transactions ont été analysées et plus de 60 investissements ont été réalisés pour les douze solutions de placements collectifs actuelles et dans le cadre d'autres mandats. Le portefeuille inclut également plusieurs participations dans des entreprises d'infrastructure suisses, par exemple dans les secteurs de l'énergie et des communications.

## Données clés sur les groupes de placement

Groupe de placement	Infrastructure Globale ESG (EUR)	Infrastructure Globale ESG (couverture en CHF)
Catégorie de placement	Placements en infrastructures (selon l'art. 53 al. 1 let. d <sup>bis</sup> OPP 2)	Placements en infrastructures (selon l'art. 53 al. 1 let. d <sup>bis</sup> OPP 2)
Gestionnaire de portefeuille	Swiss Life Asset Management SA	Swiss Life Asset Management SA
Organe de révision	PricewaterhouseCoopers SA	PricewaterhouseCoopers SA
Agent administratif	Northern Trust Global Services SE, Leudelange, Luxembourg, succursale de Bâle	Northern Trust Global Services SE, Leudelange, Luxembourg, succursale de Bâle
Banque dépositaire	UBS Switzerland AG	UBS Switzerland AG
ISIN	Tranche standard: CH0568979949 Tranche PM: CH0596002185	Tranche standard: CH0568979923 Tranche PM: CH0596052263
Valeur	Tranche standard: 56897994 Tranche PM: 59600218	Tranche standard: 56897992 Tranche PM: 59605226
Monnaie de compte	EUR	CHF
Couverture de change	Non	Au moins 80% des risques de change sont couverts par rapport au franc suisse
Prochaine ouverture	01.12.2022-30.03.2023	01.12.2022-30.03.2023
Prix de lancement	100 EUR	100 CHF
Clôture de l'exercice	30.09	30.09
Durée	Pas de durée fixe / structure «evergreen»	Pas de durée fixe / structure «evergreen»
Fréquence de la VNI	Une fois par trimestre	Une fois par trimestre
Revenus	Distribution	Capitalisation <sup>1</sup>
Rendement cible visé	Env. 6,50% p. a. (net)	Env. 5,0% p. a. (net, après couverture de change)
Commission de gestion sur VNI (hors TVA) p. a.	Tranche standard: 0,22% <sup>2</sup> Tranche PM: 0,00% <sup>3</sup>	Tranche standard: 0,25% <sup>4</sup> Tranche PM: 0,03% <sup>4</sup>
TER indicatif p. a.	Env. 1,03%–1,29% <sup>5</sup>	Env. 1,06%–1,32% <sup>5</sup>
Investissement minimal	Tranche standard: 100 000 EUR	Tranche standard: 100 000 CHF
Emission de droits	L'acquisition de droits se fait dans le cadre de l'émission de nouveaux droits par la Fondation de placement, dans le cadre d'un appel de capitaux. L'émission de droits a lieu après détermination du délai d'émission par la fondation de placement. L'acceptation d'engagements en capital dans le cadre d'une nouvelle ouverture n'intervient en général que lorsque 50% de l'ensemble des engagements en capital fermes de la phase d'engagement précédente ont été appelés. Ce principe s'applique à toute nouvelle ouverture. En principe, les engagements en capital ne sont appelés qu'une fois que les engagements en capital de la phase d'engagement précédente ont entièrement été appelés (100%).	L'acquisition de droits se fait dans le cadre de l'émission de nouveaux droits par la Fondation de placement, dans le cadre d'un appel de capitaux. L'émission de droits a lieu après détermination du délai d'émission par la fondation de placement. L'acceptation d'engagements en capital dans le cadre d'une nouvelle ouverture n'intervient en général que lorsque 50% de l'ensemble des engagements en capital fermes de la phase d'engagement précédente ont été appelés. Ce principe s'applique à toute nouvelle ouverture. En principe, les engagements en capital ne sont appelés qu'une fois que les engagements en capital de la phase d'engagement précédente ont entièrement été appelés (100%).

## Données clés sur les groupes de placement

Groupe de placement	Infrastructure Globale ESG (EUR)	Infrastructure Globale ESG (couverture en CHF)
Délai de paiement lors des appels de capitaux	J+6	J+6
Commission d'émission sur VNI au profit du groupe de placement	0%	0%
Exécution des émissions	Le règlement (settlement) des souscriptions aura lieu au plus tard le 20° jour bancaire ouvrable après la date d'émission pertinente.	Le règlement (settlement) des souscriptions aura lieu au plus tard le 20° jour bancaire ouvrable après la date d'émission pertinente.
Rachat de droits	Le rachat de droits a lieu chaque année au 30 septembre (date de rachat), en observant un délai de résiliation de six mois, pour la première fois au 30 septembre 2025. Les rachats annuels sont limités à 20% (ou au maximum à 50 millions d'euros) du capital investi.	Le rachat de droits a lieu chaque année au 30 septembre (min de rachat), en observant un délai de résiliation de neuf mois, pour la première fois au 30 septembre 2025. Les limites de rachat du groupe de placement Infrastructure Globale ESG (EUR) doivent toutefois être prises en compte.
Commission de rachat sur VNI au profit du groupe de placement	2,50% Si les droits peuvent être réinvestis à la même date de valeur, aucune commission de rachat n'est due.	2,50% Si les droits peuvent être réinvestis à la même date de valeur, aucune commission de rachat n'est due.
Exécution des rachats	L'exécution (settlement) des rachats a lieu au plus tard le 20e jour ouvrable bancaire après présentation de la valeur nette d'inventaire certifiée au 30 septembre.	L'exécution (settlement) des rachats a lieu au plus tard le 20e jour ouvrable bancaire après présentation de la valeur nette d'inventaire certifiée au 30 septembre
Publication des cours	Bloomberg: ASSL/Internet: www.swisslife.ch/fondationdeplacement	Bloomberg: ASSL/Internet: www.swisslife.ch/fondationdeplacement

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Le conseil de fondation peut décider de la distribution des produits nets aux investisseurs en fonction du nombre de droits.

<sup>4</sup> Dont 0,03% imputés au titre de dépenses liées à la couverture de change.

### Les prospectus sont consultables sous <u>www.swisslife.ch/fondationdeplacement</u>

### Clause de non-responsabilité: La présente publication a un contenu publicitaire.

Le présent document a été établi avec tout le soin et la diligence requis. Cependant, nous ne pouvons nous porter garants de son contenu et de son exhaustivité et ne répondons pas des pertes qui pourraient résulter de l'usage de ces informations. Le présent document peut contenir des «informations prospectives» qui reflètent notre évaluation et nos attentes à un moment donné, différents risques, incertitudes et autres facteurs d'influence pouvant toutefois mener à des écarts notables entre les évolutions et résultats effectifs et nos prévisions. Les informations contenues dans le présent document ont un but uniquement informatif et ne doivent pas être considérées comme des documents contractuels ou des conseils en placement. Les performances historiques ne constituent pas une base suffisante pour prévoir l'évolution future des valeurs et des prix. Les performances passées ne présument en rien des performances actuelles ou futures. «Swiss Life Asset Managers» est le nom de marque des activités de gestion de fortune du groupe Swiss Life. Tous les documents constituant la base légale dans le cadre d'éventuels placements peuvent être obtenus gratuitement auprès de la Fondation de placement Swiss Life, case postale, 8022 Zurich, tél. 043 547 71 11. Le cercle des investisseurs est limité aux institutions du 2° pilier et du pilier 3a, aux autres institutions exonérées d'impôts sises en Suisse dont la finalité sert la prévoyance professionnelle ainsi qu'aux personnes qui gèrent des placements collectifs pour ces institutions, qui sont contrôlées par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers et qui investissent auprès de la fondation exclusivement des avoirs pour ces institutions. Plus d'informations sur www.swisslife-am.com. Source: Swiss Life Asset Managers.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Sert en particulier à couvrir les dépenses de la gestion de portefeuille (c'est-à-dire planification des investissements et des engagements, implémentation de la stratégie, gestion des flux de trésorerie, coordination et sélection des placements directs potentiels, définition des mesures en cas de rachats, etc.).

En outre, les coûts pour les prestataires externes sont couverts par la commission de gestion (comptabilité, administration, révision, etc.).

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Tranches PM: N'est accessible qu'aux investisseurs qui concluent une convention spéciale avec Swiss Life Asset Management SA ou aux actuels clients de gestion de fortune de Swiss Life Asset Management SA.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Le TER indicatif, lors d'un investissement via des tranches normales, comprend à la fois les coûts estimés du groupe de placement et les estimations du TER des fonds cibles, sans les éventuelles commissions de performance au niveau des fonds cibles sur une base lissée et pour une durée de placement de 25 ans. La fourchette se fonde sur un modèle de calcul basé sur la composition du portefeuille d'investissements en prenant comme hypothèses différents volumes moyens et en tenant compte du recours à des classes de parts plus économiques dans les fonds cibles pour un volume plus élevé du groupe de placement. Pendant la phase de constitution, le TER effectif peut être plus élevé.